

Compte rendu

Comité de direction du 20 décembre 2016

Le 20 décembre 2016, le Comité de direction de l'Office de tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de Tourisme de Sète, 60 Grand'Rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la présidence de Madame Marie de la Forest.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (12) : Mesdames Marie de la Forest, Anne de Grave, Jocelyne Cassany, Christelle Espinasse, Christine Cegarra, Messieurs Antoine de Rinaldo, Emile Anfosso, Gérard Castan, Jean-Marie Taillade, Michael Sebbane, Jacques Mestre, Marc Chevallier.

SUPPLÉANTS PRÉSENTS (3) : Messieurs Romain Ferrara, Philippe Fougère, Jean-Pierre Lafalla.

- **dont votants (1)** : Jean-Pierre Lafalla

TOTAL DE VOTANTS (13)

Invités présents : Messieurs Thierry Albagnac – Trésorier Principal, Bernard Bourdon – chargé de mission

La date du comité de direction a été communiquée par mail le 1^{er} décembre, la convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les documents annexés (compte rendu du 03/11/2016, note explicative relative au BP 2017, projet d'activité) ont été envoyés par mail le 14 décembre 2016.

Un dossier comportant le rapport de séance et toutes les annexes a été remis à chaque membre en début de séance.

Madame Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme, souhaite la bienvenue aux membres du comité de direction et ouvre la séance à 12h40.

La présidente présente le déroulement de la séance et l'ordre du jour. Elle propose de rajouter une question, concernant un virement de crédit pour un compte voté par nature, et de reporter la question 2 relative à la désignation des membres représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie au prochain comité. En effet, suite aux récentes élections, la Chambre de Commerce et d'Industrie n'a pas disposé du temps nécessaire pour faire approuver la liste des membres désignés auprès des divers organismes à son conseil d'administration. Monsieur Fougères, membre du comité de direction et élu à la CCI, confirme que la liste sera communiquée courant janvier. Les membres du comité de direction sont favorables à la modification de l'ordre du jour.

I – Actualité

La présidente invite la directrice, Madame Tiphaine Collet, à présenter les évolutions envisagées au niveau intercommunal.

Elle informe les membres que la Ville de Sète a pris deux délibérations, l'une pour conserver la taxe de séjour communale, l'autre pour garder la compétence tourisme sur la base de la loi

Montagne, votée très prochainement et qui autorisera les communes classées à conserver un Office de tourisme communal. Selon la loi NOTRe, les structures intercommunales disposeront d'office de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, excepté sur le territoire des communes qui auront délibéré avant le 31 décembre pour la conserver. Madame Collet précise que Balaruc-les-Bains, Frontignan et Marseillan étaient également stations classées et favorables à conserver un office de tourisme communal.

En effet, la fusion de la CABT et de la CCNBT nécessitant une forte mobilisation, celle des offices de tourisme de tout le territoire semble être prématurée. Le travail préparatoire à un transfert des offices de tourisme des stations classées n'a pas été effectué. Néanmoins, mêmes s'ils demeurent municipaux, un travail et une réflexion sont engagés pour accroître les collaborations et définir une stratégie commune.

II – Délibérations

1 – Approbation du compte rendu du comité de direction du 3 novembre 2016 :

La présidente invite les membres du comité à apporter des observations au compte rendu adressé par mail avec la convocation. Aucune remarque n'est formulée et le compte rendu est proposé au vote pour approbation.

- La délibération est votée à l'unanimité – 13 voix pour

2 – Membres du comité de direction désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie :

La question est reportée au prochain comité de direction.

3 – Projet d'activité 2017 :

La présidente demande à la directrice de présenter son projet d'activité. Ce projet prévoit de poursuivre les grandes orientations engagées pour le développement touristique dans un contexte de regroupement territorial.

Il est proposé de définir une stratégie générale et des orientations pour que l'Office de tourisme soit un levier de développement économique, en s'appuyant tout particulièrement sur la structuration de l'offre locale, sur une promotion ambitieuse et en visant l'excellence de l'accueil des visiteurs.

Au niveau de la stratégie générale et par rapport à 2016, le budget de l'Office de Tourisme s'élève à 2 017 478€. Il est en progression de 32 838€.

Ces moyens seront utilisés pour développer et poursuivre :

- la mutualisation des services au niveau intercommunal,
- l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour,
- la reconnaissance de la ville en Station classée,
- le renouvellement de la marque « Qualité Tourisme »
- l'amélioration des savoirs et compétences du personnel
- l'implication des professionnels à la « vie » de l'Office de tourisme
- la commercialisation des offres des partenaires loisirs et la billetterie des spectacles
- la promotion et le partenariat avec Escalade à Sète pour 2018

Corine Beaujard, directrice adjointe poursuit la présentation. Pour atteindre ces objectifs, l'Office de tourisme visera l'excellence de l'accueil des visiteurs, tout en impliquant les professionnels dans cette démarche en :

- formant des conseillers en séjour experts du territoire
- accompagnant les professionnels dans leur rôle de prescripteurs pour approfondir la connaissance de l'offre
- anticipant le développement des croisières
- soutenant les professionnels dans leur développement numérique

La directrice expose la suite qui consiste à viser une offre de qualité segmentée, porteuse d'identité avec :

- la gestion des sites et des visites guidées identitaires,
 - le soutien de l'offre des festivals
 - l'accompagnement des professionnels pour développer l'offre pour la clientèle de groupe
- Une promotion soutenue sera assurée au travers de la double marque « Sète, cité maritime de caractère » et « Sète, cité culturelle de caractère » avec :
- l'ouverture de la communication sur l'axe « nature-loisirs »
 - des outils de communication et une gamme éditoriale adaptés
 - des actions en direction de la presse et des influenceurs
 - des actions au côté d'Escale à Sète
 - le développement de nouveaux partenariats avec Montpellier, Brest et d'autres offices de tourisme de la région ainsi que les aéroports de Montpellier et de Sète
 - un plan média multicanaux comprenant des insertions, des messages radios, l'envoi de newsletters et de l'affichage
 - l'animation des réseaux sociaux
 - la promotion mutualisée au niveau intercommunal.

La présidente est heureuse de constater, suite à la dernière réunion du comité local qualité que le taux de satisfaction au niveau de l'accueil à Sète reste très élevé. Elle se réjouit également de l'intérêt croissant que porte la presse à notre cité et notamment à son caractère maritime et culturel.

Monsieur Fougères sensibilise le comité à la nécessité de lutter contre la location saisonnière non déclarée afin de limiter la concurrence avec les professionnels. Tiphaine Collet précise que Bénédicte Gedon, recruté à plein temps depuis 18 mois est missionnée spécifiquement pour rechercher les locations saisonnières non déclarées et qu'elle a déjà recensé plus de 300 hébergeurs

Monsieur Mestre propose de développer un partenariat avec l'UMIH, tel qu'il en a déjà mis en place à Montpellier et dans d'autres communes de l'Hérault. Il précise également que l'UMIH, a demandé au niveau national que les opérateurs de la location en ligne soient obligés de fournir avec leur déclaration annuelle une liste détaillée avec les hébergeurs et/ou l'adresse de la location. Madame Collet est satisfaite de voir qu'on travaille tous dans le même sens et rappelle que la taxe de séjour représente également une source de recettes importante de l'Office de tourisme et qu'elle ne peut être négligée.

Monsieur Chevallier confirme qu'il sera effectivement nécessaire d'anticiper fortement l'importante progression du nombre d'escales de croisière prévue en 2017 et 2018 afin de pouvoir accueillir les 100 000 passagers attendus en 2018 avec des retombées locales estimées à 5 000 000 €. Il précise les points qui devront être pris en compte avec notamment les transports en bus, les taxis et la signalétique et rappelle que s'il est difficile d'attirer de nouveaux paquebots, il est en revanche très facile de les perdre, ce secteur économique nécessitant une fiabilité sans faille dans les services du port et de l'accueil.

La directrice suggère d'impliquer la communauté d'agglomération dans ce développement.

Monsieur Chevallier est heureux et très honoré d'annoncer la venue de l'Hermione pour une escale dans le port de Sète en 2017 et remercie, outre la ville de Sète, tous les services de l'Etat et notamment ceux de l'Armée, les villes et les ports de Toulon et Marseille.

Au sujet de la gestion des entrées de nos divers sites, Monsieur Chevallier fait remarquer que la pérennité de l'emplacement du chalutier Nocca n'était pas assurée et qu'il pouvait, selon les négociations avec les pêcheurs, être remis en cause à tout moment.

La présidente est heureuse d'avoir pu réunir les professionnels et acteurs locaux sur différents thèmes cette année et des échanges et discussions très concluants qui s'en sont suivis et dont il a été tenu compte dans le projet d'activité.

Marie de la Forest invite les membres au vote,
- La délibération est votée à l'unanimité – 13 voix pour

4 – Budget primitif 2017 :

Anne de Grave présente le budget primitif à l'aide de la projection d'un power point avec des graphiques.

Le budget primitif 2017 s'élève à 2 017 478,82 €, dont 1 972 478,82 € en section de fonctionnement et 45 000 € en section d'investissement. Il est en progression de 32 839 €. Analytiquement, les dépenses de fonctionnement sont réparties en 4 catégories, 50,1% pour les charges de personnel, 32,2% pour la vente et la commercialisation, 9,4 % pour : les charges fixes et 8,3 % pour la promotion.

Les recettes proviennent pour 38,4% de la vente et de la commercialisation, pour 37% de la subvention de la ville et pour 22,3% de la taxe de séjour.

Le financement propre de l'Office de tourisme est en constante progression depuis 2010 et est passé de 38,5% en 2010 à 63 % en 2016.

Les investissements sont financés par les dotations aux amortissements et comprennent quelques travaux dans les locaux, l'achat de licences et de matériel informatique ainsi que divers équipements pour la promotion ou l'accueil.

La présidente invite les membres à la discussion puis au vote.

Monsieur Chevallier demande pourquoi les crédits affectés analytiquement à la promotion sont inférieurs à ceux de 2016. Tiphaine Collet précise que, compte tenu des recettes de la taxe de séjour 2016 largement supérieures aux estimations, un excédent sera constaté sur cet exercice et qu'il permettra de renforcer justement les actions de promotion.

- La délibération est votée à l'unanimité – 13 voix pour.

5 – Virement de crédits

Lors du budget primitif, le compte 6251 a été voté par nature. Il est demandé d'ajuster cette ligne de crédit par un virement :

- Section de fonctionnement : + 500 € pour le compte 6251, -500 € pour le compte 6288.

La présidente invite au vote :

- La délibération est adoptée à l'unanimité – 13 voix pour.

6 - Lecture des décisions prises depuis le précédent comité de direction dans le cadre de la délégation de compétences de la directrice :

Les membres prennent lecture, dans le rapport de séance, de la liste des décisions prises par la directrice.

Ils n'émettent pas d'observations.

La présidente remercie les membres pour leur présence et la séance est levée à 13h55.

A Sète, le 20 décembre 2016

Tiphaine COLLET - Directrice

